

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS EMPLOI DES SIGNATURES

FEDER – FSE



UNION EUROPEENNE



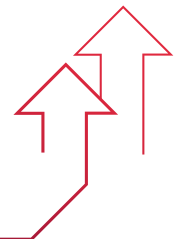
Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Commission
communautaire
française



L'UNION EUROPÉENNE ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

Ce guide simplifié rassemble les règles de signature à destination des bénéficiaires des fonds structurels européens.

Les principes et recommandations contenus dans ce document ont pour objectif d'assurer aux fonds structurels et aux parties prenantes une diffusion cohérente de leur image dans les communications des bénéficiaires.

LE PRINCIPE DE LA DOUBLE FLÈCHE

L'ensemble des signatures est composée autour d'un élément graphique porteur de sens : la double flèche.

Cette double flèche, symbole de l'impulsion, rassemble les partenaires tout en faisant écho à la campagne de communication mise en place pour les fonds structurels européens (campagne « Toujours plus haut »).

Cet élément graphique endosse les couleurs de la campagne, à savoir un dégradé du bordeaux vers le rouge.

Bien qu'elle soit présentée ici sans les logotypes, on s'interdira de l'employer seule, extraite de la signature.



Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Fonds Social Européen (FSE)

FSE



UNION EUROPEENNE Wallonie



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

FSE



UNION EUROPEENNE FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

FSE



UNION EUROPEENNE Commission communautaire française



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA COCOF INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

FSE



UNION EUROPEENNE Wallonie FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES Commission communautaire française



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LES AUTORITES PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

FEDER & FSE



LES 9 SIGNATURES

Afin de répondre à tous les cas de figure, une série de 9 signatures ont été développées.

Elles seront employées dans toutes les communications traitant d'un sujet bénéficiant des fonds structurels européens.

Ces signatures doivent observer plusieurs règles et répondre à certains principes :

INDIVISIBLES

Ces signatures forment un tout indivisible : on s'interdira donc de modifier les proportions, les couleurs, d'extraire certains éléments, de changer l'ordre d'apparition des logotypes ou d'intervenir sur la baseline .

EMPLOI EN QUADRICHROMIE

Dans la plupart des cas, sauf obligation contraire, on utilisera les signatures en quadrichromie.

EMPLOI SUR FOND BLANC

On utilisera la signature exclusivement sur fond blanc. Eventuellement sur fond très clair, proche du blanc.

TAILLE MINIMALE D'UTILISATION

La taille minimale d'utilisation de la signature sera conditionnée par la taille du drapeau européen : celui-ci ne pourra jamais être inférieur à 15 mm de large.

LE CHOIX DE LA SIGNATURE

Le choix de la signature s'opèrera en fonction des caractéristiques du financement obtenu. Les questions à se poser pour opérer ce choix seront les suivantes :

De quel(s) fond(s) le bénéficiaire a-t-il profité ?

Trois réponses possibles :

Du FEDER ;

Du FSE ;

Des FEDER & FSE.

La réponse à cette première question élimine une série de signature.

La seconde question à se poser est la suivante :

En parallèle de l'Union Européenne, qui a pris part au financement ?

Cette seconde question dirige automatiquement le bénéficiaire vers la signature correcte.

LES FORMATS DISPONIBLES

Ces signatures sont disponibles sous différents formats sur le site de la campagne de communication : www.plushaut.be, rubrique « campagne ».

Ils sont disponibles :

- En EPS ;
- En JPEG Haute Résolution.